



Rapport annuel de gestion 2011-2012

Conseil supérieur de la langue française

Rapport annuel de gestion
2011-2012

Conseil supérieur de la langue française

Québec 

Cette publication a été produite par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Site Web : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

Vous trouverez sur le site Web du Conseil supérieur de la langue française :
la liste des membres, les avis, les communiqués de presse, les données statistiques
et de nombreux autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2012

Dépôt légal – 2012
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-2781
ISBN 978-2-550-65242-7 (relié)
ISBN 978-2-550-65243-4 (PDF)

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2012. Il a été rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport présente notamment les résultats atteints en cours d'année quant au *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014*, dans les domaines sous la responsabilité du Conseil. Il comprend également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de la Charte de la langue française,

A handwritten signature in dark ink, reading "Diane De Courcy". The signature is fluid and cursive, written on a light-colored background.

Diane De Courcy
Québec, novembre 2012

Madame Diane De Courcy
Ministre responsable
de la Charte de la langue française
360, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012, rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Conseil supérieur de la langue française pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Il contient également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Robert Vézina
Québec, novembre 2012

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données _____	IX
Rapport de validation de la vérification interne _____	XI
Membres du Conseil supérieur de la langue française _____	XII
 P R E M I È R E P A R T I E	
Rapport du président _____	1
 D E U X I È M E P A R T I E	
Présentation du Conseil supérieur de la langue française	
I La mission _____	4
II La composition et le fonctionnement _____	4
III Les assemblées _____	4
IV Les ressources humaines, financières et informationnelles _____	4
V La structure administrative _____	7
 T R O I S I È M E P A R T I E	
Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et du plan stratégique	
I La portée du Rapport annuel de gestion 2011-2012 _____	9
II Les résultats _____	9
Axe d'intervention 1.1	
<i>L'usage du français dans l'espace public québécois</i> _____	9
Axe d'intervention 3.2	
<i>L'expertise en matière d'aménagement linguistique</i> _____	10
Axe d'intervention 4.1	
<i>La politique linguistique québécoise</i> _____	20
Axe d'intervention 4.2	
<i>La sensibilisation à la vie en français</i> _____	23
Axe d'intervention 5.3	
<i>La gestion des compétences et des savoirs</i> _____	28
III Les perspectives 2012-2013 _____	29
 Q U A T R I È M E P A R T I E	
Présentation des résultats en fonction de la mission d'information _____	30
 C I N Q U I È M E P A R T I E	
Application des obligations législatives et gouvernementales _____	31
 A N N E X E	
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française _____	36

Déclaration sur la fiabilité des données

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil supérieur de la langue française décrit fidèlement la mission, les valeurs et les orientations stratégiques de celui-ci. Il présente les objectifs et les résultats afférents.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2012.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Vézina', with a long horizontal flourish extending to the right.

Robert Vézina
Québec, novembre 2012

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Robert Vézina
Président
Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Monsieur le Président,

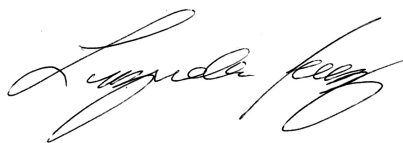
Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil supérieur de la langue française. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Conseil supérieur de la langue française.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil supérieur de la langue française nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente. L'information relative aux exercices antérieurs, et présentée aux fins de comparaison, n'a pas fait l'objet de notre validation.

La responsable de la vérification interne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lynda Roy', with a stylized flourish at the end.

Lynda Roy, CPA, CA
Centre de services partagés du Québec
Québec, novembre 2012

Membres du Conseil supérieur de la langue française



Monsieur Robert Vézina est président du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) depuis le 14 décembre 2011 (président par intérim dès le 3 novembre 2011). Titulaire d'un doctorat en linguistique, il a longtemps été actif dans le domaine de la recherche en lexicologie, en lexicographie et en terminologie. Il a collaboré à plusieurs ouvrages spécialisés ainsi qu'à des dictionnaires tels que *Le petit Larousse*, le *Dictionnaire historique du français québécois* et *Le grand dictionnaire terminologique*. D'abord entré au service du CSLF à titre d'agent de recherche, il a par la suite occupé le poste de directeur de l'administration et des communications, puis celui de directeur de la recherche et de l'administration.



Madame Diane Blais est administratrice de sociétés. Du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 2011, elle a été associée de la société Ernst & Young. Elle y a fait carrière et occupé différents postes, dont celui de directrice des services de traduction et de communications, qu'elle a mis sur pied et dont elle a établi la clientèle. Elle a été présidente de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, puis présidente du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada. Elle a également été présidente et membre de divers conseils et comités d'organismes sans but lucratif. Elle siège notamment au conseil d'administration de la Fondation des étoiles. Auteure de plusieurs publications et études, elle a été conférencière au Canada et à l'étranger sur des sujets variés, notamment la qualité de la langue française en affaires, la technologie de l'information, l'analphabétisme et la gestion. En 2008, elle a été récipiendaire de l'Ordre des franco-phones d'Amérique.



Monsieur Delfino Campanile a été organisateur communautaire pendant 25 ans. Il a travaillé principalement au Centre local de services communautaires (CLSC) de Parc-Extension à Montréal, où il a mené à bien plusieurs dossiers en matière de développement local et communautaire. Dans le cadre de ses fonctions, il a collaboré à la mise en place de diverses ressources communautaires et instances de concertation dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, de l'aménagement urbain et de l'habitation sociale, de l'économie communautaire, de la santé mentale, de l'accueil et de l'intégration des immigrants et des réfugiés. Il assume actuellement la direction de PROMIS, un organisme communautaire situé dans le quartier de Côte-des-Neiges à Montréal et venant en aide aux immigrants et aux réfugiés.



Monsieur Winston Chan est titulaire d'un doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières et exerce sa profession en pratique privée à Montréal. Fils d'une famille immigrante, il a joué un rôle actif au sein de l'organisme PROMIS dans l'aide aux devoirs en français auprès d'enfants immigrés, et ce, tout au long de ses études secondaires et collégiales. Il est président du conseil d'administration du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec et siège au conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec.



Madame Mélanie Joly est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal (liste d'excellence) et d'une maîtrise en droit européen et comparé de l'Université d'Oxford. Avocate de formation et membre du Barreau du Québec, elle a pratiqué plusieurs années en litige commercial au sein de deux importants cabinets nationaux d'avocats, en l'occurrence Stikeman Elliott et Davies Ward Phillips & Vineberg. Elle est maintenant associée directrice du bureau de Montréal de l'agence de communication internationale Cohn & Wolfe. À ce titre, elle est responsable de la stratégie de communication de nombreuses compagnies privées et publiques. Très engagée, elle siège à de nombreux conseils d'administration, notamment ceux du Musée d'art contemporain de Montréal, de la Régie des rentes du Québec et de la Fondation du CHUM.



Monsieur Jocelyn Létourneau est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire et économie politique du Québec contemporain à l'Université Laval. Il dirige une alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur le thème « Les Canadiens et leurs passés » et il est l'auteur d'une quinzaine de livres, dont certains ont été publiés en codirection.



Madame Sylvia Martin-Laforge possède une vaste expérience dans le secteur public, tant fédéral que provincial. Au cours de sa carrière, elle a participé à la mise en œuvre de bon nombre de politiques et de programmes, notamment sur la dualité linguistique, l'équité en emploi, la violence faite aux femmes et la condition féminine. Elle a également été très active auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, des groupes de femmes et des collectivités autochtones.



Madame Lorraine Pagé est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'un certificat en enseignement de l'audiovisuel. Elle a été enseignante au secondaire et au primaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). En 1985, elle est élue à la présidence de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal. Elle a ensuite été présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) de 1988 à 1999, puis directrice des communications jusqu'en 2003. Elle agit maintenant à titre de consultante.



PREMIÈRE PARTIE

Rapport du président



C'est avec fierté que je présente le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil supérieur de la langue française (CSLF). L'exercice financier a été marqué par un changement à la présidence de l'organisme. J'ai succédé à monsieur Conrad Ouellon le 14 décembre 2011, après un intérim qui a débuté le 3 novembre de cette même année. Monsieur Ouellon était à la tête du CSLF depuis octobre 2005. Sous sa gouverne, l'organisation a connu un développement remarquable. Par sa grande expérience du dossier linguistique, son dynamisme et son engagement indéfectible envers la mission du CSLF, il a su donner une impulsion nouvelle à l'organisme. Au cours de son mandat, le personnel du CSLF a été en grande partie renouvelé et compte désormais une majorité de personnes qui commencent leur carrière dans la fonction publique québécoise. Dynamique et fort motivée, l'équipe du CSLF a su relever de nombreux défis au cours de la dernière année. C'est pour moi un grand honneur de présider une telle organisation.

L'apport du CSLF à l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014* mérite d'être souligné. Le Rapport annuel de gestion 2011-2012 fait état de l'ensemble des réalisations du CSLF au cours du dernier exercice financier. Je passerai en revue les plus importantes.

L'exercice financier 2011-2012 a été ponctué par la préparation et le dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2012-2015. Dans ce mémoire, le CSLF analyse, sous l'angle de l'intégration linguistique des immigrants, le projet de planification de l'immigration pour la période 2012-2015 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Il souscrit à l'idée que le succès de la politique d'immigration repose sur une sélection qui répond aux besoins actuels du Québec, sur une diversification accrue de l'offre de francisation et sur des services d'intégration qui facilitent l'accès au marché du travail. De plus, il soutient également que le recours à toutes les expertises disponibles, en particulier celle des organismes communautaires, est à même de contribuer à la réussite de l'intégration sociale et économique des immigrants.

Deux rapports de recherche ont été publiés par le CSLF au cours de l'année. Sous des angles différents, ces deux rapports s'intéressent à la question de la langue du travail, qui constitue une préoccupation constante. La question de la place du français dans le monde du travail figurera d'ailleurs parmi les priorités du CSLF durant mon mandat.

Le premier rapport, dont le titre est *L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal*, est le fruit du travail de deux agentes de recherche du CSLF, Nathalie St-Laurent et Shaha El-Geledi. Il rend compte d'une étude de nature qualitative qui porte sur la question de l'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal, particulièrement ceux qui ont surtout tendance à s'intégrer en anglais. On y constate la difficulté que les immigrants rencontrés ont à acquérir une maîtrise minimale du français, et ce, malgré le ou les cours de francisation qu'une majorité d'entre eux ont d'ailleurs suivis (avant d'immigrer ou depuis leur arrivée au pays). Cette situation rappelle une évidence qu'on a trop souvent tendance à oublier : pour un nouvel arrivant allophone, le simple fait de suivre un cours de français ne lui permet pas nécessairement d'acquérir suffisamment de connaissances de cette langue pour lui faciliter la poursuite de son apprentissage et, surtout, pour permettre son intégration en français dans le monde du travail et dans la société québécoise en général. Pour en arriver à maîtriser le français, l'immigrant non francophone doit surmonter plusieurs difficultés, de diverses natures. Il doit notamment pouvoir compter sur un environnement qui lui permette de consolider ses connaissances de la langue par une pratique quotidienne de celle-ci. Sur ce point, soulignons que les immigrants rencontrés ont indiqué que, parmi les raisons de ne pas apprendre le français ou de ne pas en poursuivre l'apprentissage, il y avait la difficulté à intégrer des réseaux francophones ainsi que l'attitude de nombreux francophones à leur égard, qui s'adressent à eux en anglais ou qui leur reprochent leur maîtrise insuffisante du français.

D'autres facteurs nuisant à l'apprentissage du français ont aussi été évoqués (âge, capacités cognitives, scolarité, etc.), sans compter la priorité accordée à la recherche d'emploi et le manque de temps (dans un

contexte de conciliation travail-famille-francisation). Il est aussi apparu que la non-connaissance du français n'est que l'une des nombreuses barrières à l'intégration professionnelle, sociale, linguistique et culturelle des immigrants à la société québécoise, toutes ces dimensions de l'intégration des immigrants étant bien entendu liées entre elles. Parmi les autres facteurs, on compte la non-reconnaissance des diplômes et des expériences professionnelles antérieures à l'arrivée au pays, le manque d'expérience professionnelle dite « canadienne » et la discrimination, pour n'en mentionner que quelques-uns. On constate que l'interaction de tous ces facteurs paraît « jouer en faveur de l'anglais pour ce qui est de l'intégration linguistique des immigrants non francophones », du moins ceux qui arrivent au Québec avec des compétences dans cette langue.

Cependant, les immigrants ayant participé à l'étude sont conscients que leur méconnaissance du français les désavantage. Lorsqu'il s'agit d'intégrer le marché du travail, ils considèrent qu'une maîtrise minimale du français est essentielle pour obtenir un emploi conforme à leurs compétences et à leurs ambitions, et pour bénéficier de possibilités d'avancement.

Le second rapport, intitulé *Usages linguistiques en milieu de travail chez de jeunes diplômés de HEC Montréal dans le contexte montréalais*, est le fruit d'une recherche conduite pour le CSLF par Sébastien Arcand, professeur agrégé de HEC Montréal, avec la collaboration de Jean-Pierre Dupuis, professeur titulaire, et de Stéphanie Langis, doctorante, également de HEC Montréal.

Cette étude, à la fois quantitative (par sondage) et qualitative, brosse un portrait des pratiques linguistiques des jeunes professionnels formés à HEC Montréal et travaillant dans la région de Montréal. La majorité des individus qui composent l'échantillon du sondage est de langue maternelle française (81 %); on compte 16 % d'allophones et 2 % d'anglophones.

Parmi les faits saillants, notons le niveau très élevé de bilinguisme français-anglais chez la population étudiée et le fait que, pour la majorité (61 %), le français est la principale langue de travail. L'utilisation du français varie cependant selon la taille et le type du milieu de travail ainsi que selon le type de poste occupé. On remarque, par exemple, que c'est dans les grandes entreprises que les proportions d'individus qui emploient le français et l'anglais (33 %) ou surtout l'anglais (17 %) sont les plus élevées. Somme toute, pour reprendre un des constats des chercheurs, le français comme langue commune n'est pas une réalité universelle dans les milieux montréalais où travaillent les jeunes diplômés de HEC Montréal.

Sur le plan de la recherche, le CSLF a poursuivi différents travaux commencés lors de l'exercice financier précédent, dont certains sont conduits par des collaborateurs universitaires. Il en a également entrepris ou fait entreprendre de nouveaux, dont celui sur l'utilisation du français et la place des francophones dans le transport aérien au Québec, et celui sur la langue du travail dans les secteurs public et parapublic. En fait, depuis que le CSLF a été institué, en 2002, jamais le programme de recherche de l'organisme n'a été aussi riche et varié.

Chaque année, un des aspects essentiels des activités du CSLF consiste à mettre en valeur la politique linguistique québécoise et à souligner la vitalité du français (orientation 4 du plan stratégique). En décernant l'Ordre des francophones d'Amérique, le Prix du 3-Juillet-1608, le prix littéraire Émile-Ollivier

ainsi que les prix Raymond-Charette et Jules-Fournier, le CSLF vise à souligner les réalisations exemplaires de personnes remarquables quant à leur contribution vis-à-vis de la langue et de la culture de l'Amérique française.

L'année 2011-2012 a vu la suite de la campagne de promotion *Le français, langue commune au Québec*, campagne qui fait notamment la promotion de la langue française dans l'espace public. Une des activités proposées a pris la forme d'une causerie intitulée *Le français, langue commune au Québec. Défis et enjeux*, qui a eu lieu à Montréal en juin 2011. Je tiens à souligner également le concours de scénarios ayant pour thème « *Le français au Québec, j'y contribue!* ». Ce concours permettait au grand public de proposer des scénarios qui illustraient une façon originale de favoriser une plus grande utilisation du français au Québec. La vidéo tirée du scénario gagnant a été diffusée dans nos réseaux sociaux pour la première fois lors de la Journée internationale de la Francophonie. Le CSLF est par ailleurs demeuré fort actif dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube), ce qui lui permet d'atteindre beaucoup plus efficacement le public des jeunes de 18 à 34 ans.

Je suis d'avis que ce rapport annuel de gestion, qui rend compte de l'ensemble de nos réalisations au cours de l'exercice financier 2011-2012, est à même d'illustrer de façon éloquent combien le CSLF se consacre avec efficacité et conviction à l'accomplissement de sa mission dans les meilleurs intérêts de la société québécoise.



Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I La mission

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1^{er} octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire sa mission du titre IV :

187. Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil :

1° donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;

2° saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement.

1977, c. 5, a. 187; 2002, c. 28, a. 31.

188. Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

1° recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;

2° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec.

1977, c. 5, a. 188; 1993, c. 40, a. 55; 2002, c. 28, a. 31.

II La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- un président, chargé de la direction et de l'administration du Conseil, dont le mandat est d'au plus cinq ans;

- sept personnes, nommées après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

III Les assemblées

Le CSLF a tenu quatre assemblées pendant l'exercice 2011-2012.

Assemblées du Conseil supérieur de la langue française en 2011-2012

Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
27 mai 2011	56 ^e assemblée	Montréal
23 septembre 2011	57 ^e assemblée	Montréal
28 octobre 2011	58 ^e assemblée	Montréal
27 janvier 2012	59 ^e assemblée	Montréal

IV Les ressources humaines, financières et informationnelles

Les membres du CSLF peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent qui assume les tâches liées au secrétariat du bureau du président, à l'administration, à la recherche et à l'information.

Les ressources humaines

Pour l'année financière 2011-2012, l'effectif autorisé était de seize postes, soit un poste de personnel hors cadre, un poste de cadre, dix postes de professionnels et quatre postes réservés au personnel technique et de soutien. Le CSLF a utilisé onze équivalents temps complet (ETC) en 2011-2012.

Le CSLF s'est assuré de respecter les règles régissant le recrutement visant à pourvoir des postes réguliers et influant sur le niveau d'effectif régulier et total autorisé pour l'exercice financier 2011-2012, qui limitent le recrutement du personnel en fonction d'un taux modulé de renouvellement de l'effectif fixé à 60 %.

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et organismes doivent rendre compte des bonis versés aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein

au cours de l'exercice. Aucun boni n'a été accordé en 2011-2012 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Effectif autorisé par le Conseil du trésor en 2011-2012

	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Personnel technique et de soutien	Total
Total	1	1	10	4	16

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2012

Effectif total (personnes)	12
----------------------------	----

Embauche totale au cours de la période 2011-2012

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total d'embauches		2		

Taux d'embauche des femmes en 2011-2012 par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre d'embauches de femmes		1			1
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2011-2012		50 %			50 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier à la fin de mars 2012

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	2	7	1	2	12
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	1	4	1	2	8
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	50 %	57 %	100 %	100 %	67 %

Les ressources financières

Pour l'exercice 2011-2012, le CSLF avait à sa disposition un budget de dépenses modifié qui s'élevait à 1356,5 k\$. Le budget modifié 2011-2012 comprend

notamment des mesures de compression de dépenses et de gel d'embauche exigées par le Conseil du trésor.

Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses pour les années 2010-2011 et 2011-2012.



État du budget pour l'année 2011-2012

**Tableau comparatif des dépenses
pour les années 2010-2011 et 2011-2012**

	2010-2011 (k\$)	2011-2012 (k\$)
Budget de dépenses		
Rémunération	732,3	722,6
Fonctionnement*	634,2	556,9
Transfert	15,0	16,5
Total	1 381,5	1 296,0
Budget d'investissement		
Immobilisations	1,5	5,9

* Y compris les dépenses d'amortissement.

Les mesures de réduction de dépenses

Dans une volonté de respecter les modalités d'application du Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses, le CSLF a mis en place des mesures spécifiques afin de :

- réduire graduellement ses dépenses de fonctionnement de nature administrative. Cette compression a été livrée au Secrétariat du Conseil du trésor lors de l'établissement des crédits 2011-2012;
- réduire de 25 % les coûts de formation, les frais de déplacement ainsi que les frais de publicité et de promotion par rapport aux dépenses réelles de 2009-2010 de même catégorie. Le CSLF a atteint et même dépassé les cibles de réduction qu'il s'était fixées.

Les ressources informationnelles

Le CSLF a poursuivi, en cours d'année, l'enregistrement de sa documentation dans le logiciel SyGED.

Ce système permet de gérer le centre de documentation et les archives ainsi que d'assurer la gestion intégrée des dossiers électroniques et physiques. Un lien a également été établi entre ce système et le site Web du CSLF pour y alimenter la section Bibliothèque virtuelle.

Concernant son site Web, le CSLF a aussi effectué en 2011-2012 un remaniement de la page d'accueil et l'ajout de fonctionnalités au moteur de recherche spécifique des publications. De plus, il a appliqué une première série de standards sur l'accessibilité du Web pour les personnes handicapées, lesquels sont édictés par le Conseil du trésor. Ce travail se poursuivra d'ailleurs au cours des deux prochaines années afin d'atteindre le standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et celui sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web.

Afin de se conformer aux obligations de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, le CSLF a procédé à un audit de sécurité de l'information et à des tests d'intrusion et de vulnérabilité. Un rapport d'analyse a été présenté le 19 mars 2012 par la firme de services-conseils qui a procédé à cette opération.

Pour répondre aux recommandations formulées à la suite de cet exercice, le CSLF a commencé l'élaboration d'un plan de continuité de ses activités.

En vertu de l'article 8 de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2010, les ministères et organismes budgétaires doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés. Le tableau qui suit présente ce bilan.



Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

	Débours planifiés en RI (k\$)	Débours réels en RI pour l'exercice (k\$)	Écart (k\$)
Projets de développement	15,9	0	15,9
Autres activités (continuité et encadrement)	84,2	103,1	(18,9)
Total	100,1	103,1	3,0

V La structure administrative

En 2011-2012, la structure administrative du CSLF a été modifiée à la suite du départ du président et de la nomination du directeur de la recherche et de l'administration à la présidence. Le Service de la recherche est devenu la Direction de la recherche, et le Service des communications est devenu la Direction de l'information. Le président ainsi que les gestionnaires s'appuient sur les membres du personnel travaillant dans les secteurs du secrétariat du bureau du président, de l'administration, de la recherche et de l'information.

Le secrétariat du bureau du président

Le secrétariat du bureau du président effectue le suivi de la correspondance, la préparation et l'envoi des documents destinés aux membres du CSLF de même que la préparation des réunions. Il s'occupe de l'emploi du temps du président, planifie ses rencontres et organise ses déplacements. Il coordonne la rédaction du rapport annuel de gestion et s'occupe également de la correction des épreuves des publications du CSLF.

L'administration

Le secteur de l'administration est responsable de la coordination, du suivi et du soutien des activités du CSLF en matière d'administration, de finances, d'informatique et de ressources humaines. À cette fin, il répond aux demandes de renseignements provenant des organismes gouvernementaux. Il prépare les documents relatifs à l'étude des crédits par l'Assemblée nationale. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques administratives du gouvernement et de s'assurer que l'organisme les

respecte. Le secteur de l'administration s'assure en outre du suivi des documents administratifs.

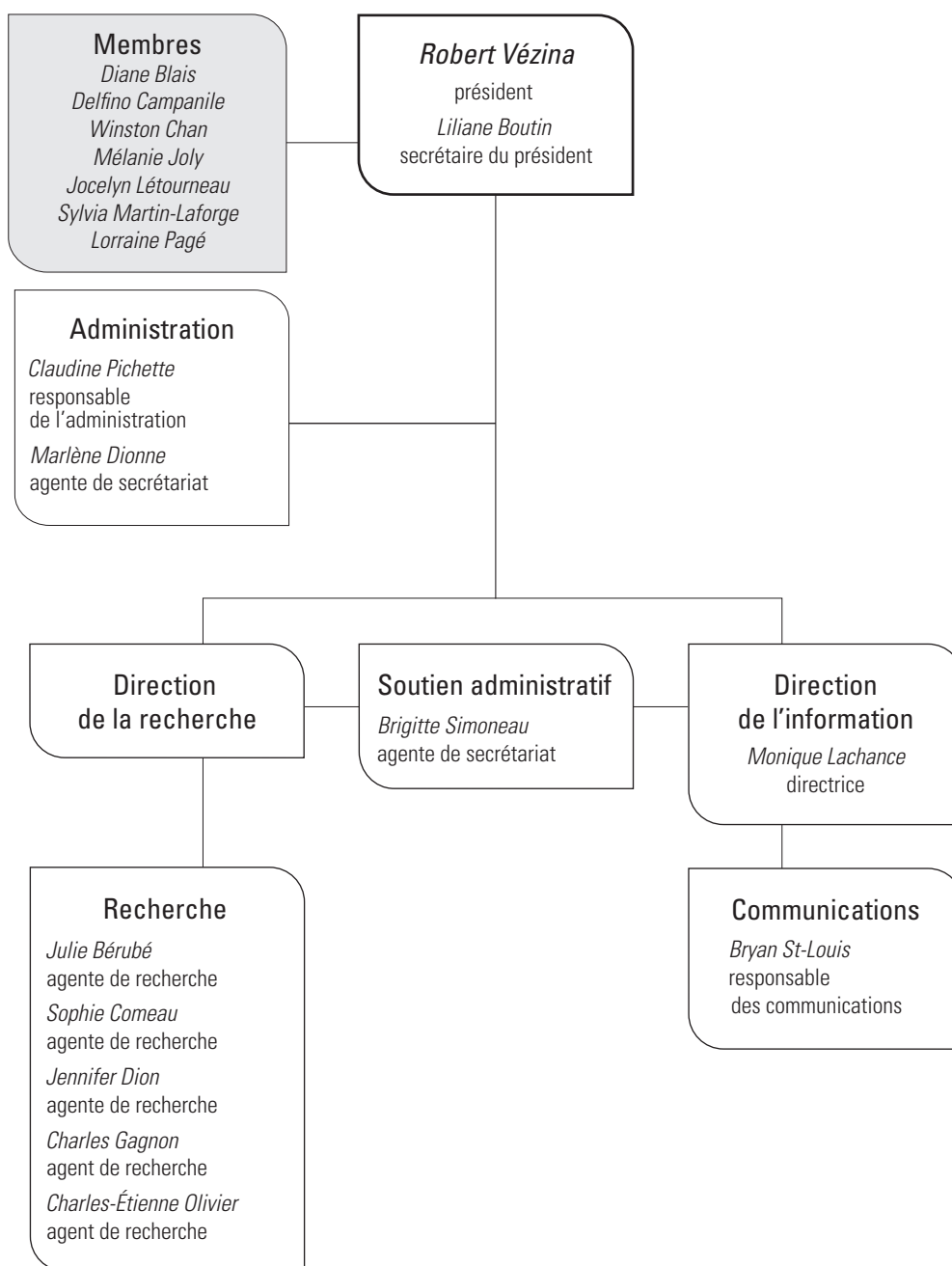
La Direction de la recherche

La Direction de la recherche se consacre à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec, parfois en collaboration avec des chercheurs universitaires, et présente le résultat de ses recherches aux membres du CSLF. Cette direction prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qu'elle soumet aux membres du CSLF pour discussion, établissement de consensus sur les prises de position et dernière approbation des documents. Elle participe également à la mise en œuvre du plan stratégique de l'organisme et en assure le suivi.

La Direction de l'information

La Direction de l'information a la responsabilité de la gestion informationnelle du CSLF et elle supervise ses communications. Elle voit ainsi à l'évolution du site Web, de la page Facebook, des comptes Twitter et YouTube, de l'intranet, du système de gestion documentaire et des bases de données de l'organisme. Elle diffuse aussi ses publications et le bulletin électronique *Francoscope*, et elle produit différents documents d'information. Elle est également responsable de l'organisation des activités relatives à l'attribution de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608, du prix littéraire Émile-Olivier et des prix Jules-Fournier et Raymond-Charrette, ainsi que des relations avec les médias. En outre, elle prend en charge divers dossiers gouvernementaux et assure le secrétariat des assemblées du CSLF.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française





TROISIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et du plan stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2011-2012

Au cours de l'année 2011-2012, le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014* a guidé les membres du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) dans la planification des activités de l'organisme. Fruit d'un travail de collaboration entre le CSLF, l'Office québécois de la langue française (OQLF), le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) et la Commission de toponymie (CT), ce document a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 novembre 2009.

En conformité avec sa mission et les orientations définies dans ce plan stratégique, le CSLF livre, dans les pages qui suivent, le résultat de ses études et travaux de recherche ainsi que de ses activités de reconnaissance et de participation au rayonnement de la langue française, de coopération internationale et de communication pour l'exercice 2011-2012. Les résultats sont présentés en fonction des axes d'intervention et des objectifs définis dans le plan stratégique, et qui concernent le CSLF.

Ce rapport n'inclut cependant pas une déclaration de services aux citoyens, étant donné que le CSLF n'offre pas de services directs à la population et qu'il ne gère pas de programmes.

II Les résultats

Dans le cadre de l'orientation 1 du plan stratégique, *Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public*, le CSLF a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 1.1

L'usage du français dans l'espace public québécois

Objectif 1

Travailler à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action Réussir ensemble en français.

RÉSULTATS

Dans le cadre du plan d'action *Réussir ensemble en français*, le CSLF s'est donné comme objectif de concevoir des outils d'information sur la langue française destinés aux jeunes adultes. Pour ce faire, il a effectué une refonte complète de son site Web dès 2009, y ajoutant plusieurs sections, dont *Vivre en français au Québec* et *Actualités linguistiques*. Au cours de la dernière année, la page d'accueil du site a été remaniée de façon à la rendre plus dynamique et attrayante pour ce jeune public.

Implication active dans les médias sociaux

Afin de sensibiliser davantage les jeunes adultes à l'importance de la langue française et à l'aménagement linguistique au Québec, conformément au plan d'action *Réussir ensemble en français*, le CSLF a continué d'interagir quotidiennement avec les internautes dans les médias sociaux, soit Twitter, Facebook et YouTube. Il a ainsi mis en ligne différentes actualités relatives à la langue française et à la francophonie, il a posé des questions aux abonnés à propos de l'aménagement linguistique au Québec, en plus de faire la promotion de ses publications et des événements auxquels il participe. Cette façon d'entrer en contact avec les jeunes adultes porte ses fruits. On remarque, par exemple, que le nombre d'adeptes de la page

Facebook du CSLF a augmenté de 43,2 % depuis l'an dernier, pour atteindre un total de 3150 abonnés au 31 mars 2012, dont 51 % sont âgés de 18 à 34 ans (voir la quatrième partie du rapport pour d'autres détails).

Dans le cadre de l'orientation 3 du plan stratégique, *Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec*, le CSLF a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 3.2

L'expertise en matière d'aménagement linguistique

Objectif 1

Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise.

Objectif 2

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique.

RÉSULTATS

Prise de position

Mémoire pour la consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2012-2015

C'est sous l'angle de l'intégration linguistique des immigrants que le CSLF a analysé le projet de planification de l'immigration pour la période 2012-2015 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Le mémoire déposé par le CSLF considère l'effet que les orientations proposées auront sur la construction et le maintien de la cohésion sociale au Québec par l'usage du français, langue commune.

La participation des immigrants au développement du Québec est hautement favorisée par la maîtrise

de la langue française, et l'intégration socioéconomique en français contribue à favoriser l'usage de la langue commune. En d'autres termes, on préférera l'usage de la langue française si cela favorise l'entrée dans le monde du travail tout autant que l'inclusion sociale; réciproquement, cette intégration socioéconomique entraînera une préférence pour l'usage du français. C'est la possibilité de travailler en français et de vivre en français qui fixe l'usage de la langue; le français devient alors une affaire de choix plutôt que d'obligation. L'objectif de cohésion sociale par l'usage de la langue française est ainsi en bonne voie d'être atteint.

C'est en conservant à l'esprit les préoccupations dont il a fait part dans son avis intitulé *Le français, langue de cohésion sociale* que le CSLF appuie de façon générale les orientations en matière de planification de l'immigration 2012-2015, avec quelques réserves. Il insiste pour que les ressources allouées à la francisation et à l'intégration des immigrants soient au niveau des besoins exprimés et pour que l'on établisse des ententes de collaboration avec les partenaires ministériels dont les missions sont en lien avec l'immigration. En effet, la francisation et l'intégration sont des responsabilités partagées, et il est temps que toutes les expertises soient mises à contribution.

Le CSLF est évidemment d'accord avec le fait que le succès de la politique d'immigration s'appuie sur une sélection qui répond aux besoins actuels du Québec, sur une offre de francisation diversifiée et flexible, et sur des services d'intégration qui facilitent l'accès au marché du travail. Mais le CSLF va plus loin. Il pense que la réussite de l'intégration sociale et économique passe aussi par le recours à toutes les expertises disponibles, et particulièrement à celle des organismes communautaires. Il croit aussi qu'il faut sensibiliser la société civile tout autant que les institutions publiques

aux avantages qu'offre l'immigration et adapter les pratiques d'intégration à une société québécoise de plus en plus diversifiée. Cette préoccupation rejoint le sixième choix stratégique, *Impliquer la société civile et accroître les partenariats*, du plan d'action 2008-2013 du MICC.

Recherche

Étude 1

- **L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal,**

Nathalie St-Laurent

et Shaha El-Geledi

L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal est une étude de nature qualitative qui vise à explorer la question de l'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal, particulièrement ceux qui ont davantage tendance à s'intégrer en anglais. Pour ce faire, deux séries d'entrevues ont été effectuées à l'hiver 2009. L'une a été réalisée auprès de 11 intervenants travaillant pour 9 organismes qui offrent des services d'aide à l'emploi aux immigrants sur l'île de Montréal; l'autre, auprès de 22 immigrants âgés de 26 à 63 ans, originaires de 14 pays différents et établis au Québec depuis au moins un an. Ces immigrants ne parlaient pas français, mais ils avaient une connaissance suffisante de l'anglais pour s'entretenir avec les chercheuses dans cette langue.

Les chercheuses ont d'abord voulu cerner les connaissances générales des immigrants en ce qui a trait au Québec et à sa situation linguistique, pour ensuite déterminer plus précisément les obstacles liés à l'apprentissage du français chez les nouveaux arrivants allophones. Même s'ils ne peuvent être généralisés à l'ensemble des immigrants allophones, les résultats

de cette étude exploratoire permettent cependant de dégager certains constats à même de stimuler la réflexion sur la question de l'intégration linguistique et professionnelle des immigrants au Québec.

Les entretiens avec les intervenants et les immigrants ont révélé de grandes disparités quant à l'information recueillie par les immigrants sur le Québec et sa situation linguistique. Cette information, lorsqu'elle est déficiente ou erronée, ajoute aux difficultés d'intégration. La méconnaissance de certains services gouvernementaux, par exemple, n'est pas sans conséquence, tout comme la fausse certitude voulant que le Québec soit une province officiellement bilingue. Certains, mis au courant avant leur arrivée du statut du français comme seule langue officielle du Québec, ont néanmoins exprimé leur surprise de constater la forte présence de l'anglais, surtout à Montréal. En fait, la plupart des intervenants et des immigrants rencontrés sont d'avis qu'il est concrètement possible de vivre sans le français à Montréal.

Les immigrants se sont toutefois montrés conscients des limites imposées par leur méconnaissance du français. De leur point de vue, lorsqu'il est question d'intégrer le marché du travail, une connaissance à tout le moins minimale du français se révèle essentielle pour décrocher un emploi conforme à leurs compétences et à leurs aspirations professionnelles, ainsi que pour bénéficier de possibilités d'avancement.

Bien que les 22 immigrants rencontrés aient déclaré ne pas parler français, 15 d'entre eux ont affirmé avoir déjà suivi au moins un cours de français avant d'immigrer ou depuis leur arrivée au pays, constat symptomatique de plusieurs obstacles à l'apprentissage du français. On peut supposer que les six modules de français auxquels ont accès gratuitement les nouveaux arrivants ne sont pas suffisants pour

accéder à une maîtrise du français permettant de vivre et de travailler dans cette langue, surtout si leur environnement ne leur permet pas de consolider leurs connaissances de la langue par une pratique quotidienne de celle-ci. En effet, les immigrants ont souvent indiqué que la difficulté à intégrer des réseaux francophones et l'attitude de nombreux francophones à leur égard (soit ils « s'adaptent » à eux en optant spontanément pour l'anglais, soit ils leur reprochent leur faible maîtrise du français) constituaient des raisons de ne pas apprendre le français ou de ne pas en poursuivre l'apprentissage.

Parmi les facteurs pouvant faire obstacle à l'apprentissage du français, on évoque aussi l'âge de l'immigrant, ses capacités cognitives, son groupe linguistique, sa scolarité, son statut d'immigration et son parcours de vie, auxquels peuvent s'ajouter des problèmes de santé physique ou mentale, ou encore des problèmes financiers. De plus, plusieurs immigrants ont avancé d'autres raisons de ne pas apprendre le français : la priorité accordée à la recherche d'emploi et le manque de temps (la difficile conciliation travail-famille-francisation) ainsi que la question des rôles sociaux (pourvoyeur, femme au foyer).

Par ailleurs, la non-connaissance du français ne constitue qu'une barrière parmi tant d'autres à l'insertion des immigrants à la société québécoise. La non-reconnaissance des diplômes et des expériences professionnelles antérieures à l'arrivée au pays, le manque d'expérience canadienne, la discrimination, la difficulté de se constituer un réseau et toutes les difficultés d'ordre personnel sont autant d'obstacles à leur intégration non seulement professionnelle, mais aussi sociale, linguistique et culturelle. Il est en effet impossible d'isoler complètement l'une ou l'autre des facettes de l'intégration des immigrants, étant donné qu'elles sont liées les

unes aux autres. Or, l'interaction de ces nombreux facteurs semble jouer souvent en faveur de l'anglais pour ce qui est de l'intégration linguistique des immigrants non francophones qui arrivent au pays avec des compétences en anglais. On peut dès lors parler d'une prédisposition d'une partie des immigrants à se tourner vers l'anglais lorsqu'ils arrivent ici, prédisposition renforcée par le contexte politique et linguistique canadien, notamment la confusion entre le bilinguisme officiel canadien et l'unilinguisme officiel québécois. Dans l'esprit des immigrants, il est possible de vivre au Québec, et en particulier à Montréal, dans l'une ou l'autre des deux langues.

Cette étude exploratoire a permis de dégager certaines pistes de solutions, qui prennent la forme de treize recommandations énoncées au terme de l'analyse.

Le rapport de recherche a été publié en septembre 2011.

Étude 2

- **Usages linguistiques en milieu de travail chez de jeunes diplômés de HEC Montréal dans le contexte montréalais**

Recherche conduite pour le CSLF par Sébastien Arcand, professeur agrégé, avec la collaboration de Jean-Pierre Dupuis, professeur titulaire, et de Stéphanie Langis, doctorante, de HEC Montréal.

Cette étude vise à dresser un portrait des pratiques linguistiques des jeunes professionnels formés à HEC Montréal et travaillant dans la région de Montréal.

À la fois quantitative et qualitative, la méthode de recherche repose sur deux outils de collecte de données : un questionnaire administré en ligne ainsi que des entrevues individuelles semi-dirigées. Au total, 5757 diplômés de HEC Montréal, âgés de 25 à 35 ans, ont été joints par l'envoi en ligne,

et 814 questionnaires ont été remplis et validés (90,2 % travaillent sur l'île de Montréal et 9,8 % dans ses banlieues). Le taux de réponse au questionnaire est de 14 %. Par ailleurs, le questionnaire a été le moyen utilisé pour recruter les participants de la partie qualitative de l'étude. Des 26 entrevues retenues, 22 ont été effectuées avec des francophones, et 4 avec des allophones.

Principaux constats

On constate que la totalité des jeunes diplômés de HEC Montréal qui composent la population étudiée affirme bien ou très bien maîtriser le français parlé et écrit. À cette connaissance généralisée du français s'ajoute une très bonne maîtrise de l'anglais : 95 % d'entre eux affirment le parler et 92 % affirment l'écrire bien ou très bien. Autrement dit, il règne chez les jeunes diplômés de HEC de la région de Montréal un niveau de bilinguisme français-anglais très élevé.

Pour la majorité de la population étudiée, le français est la principale langue de travail. En effet, 61 % des individus qui composent cette population utilisent surtout le français au travail, et 26 % utilisent à la fois l'anglais et le français. L'anglais est utilisé de façon prépondérante chez 13 % de la population. Cela dit, et selon les situations de communication, ces proportions peuvent varier considérablement. Lorsqu'il est question d'interactions dans lesquelles des rapports hiérarchiques existent, par exemple, on note que les individus utilisent dans près de 65 % des cas le français quand ils sont en situation de supériorité hiérarchique. Par contre, ce pourcentage grimpe à 81 % lorsqu'ils sont plutôt en situation de subordination. Finalement, lorsqu'il est question de communication avec des collègues, le français est utilisé dans 57 % des cas.

La langue maternelle des jeunes diplômés est une variable qui influence la langue généralement utilisée

au travail. En effet, les francophones ont répondu plus fréquemment qu'ils utilisent surtout le français que les individus ayant une autre langue maternelle (63 % contre 52 %). Ces derniers utilisent plus souvent surtout l'anglais (18 % contre 12 %) ou bien le français et l'anglais (30 % contre 25 %) que les francophones.

Par ailleurs, il existe un lien direct entre la langue de travail des jeunes diplômés de HEC Montréal et la langue la plus fréquemment utilisée dans les entreprises ou les organismes pour lesquels ils travaillent. Quand la langue la plus fréquemment utilisée dans le milieu de travail des individus est le français (milieu de travail francophone), 88 % d'entre eux utilisent surtout le français. À l'inverse, quand c'est l'anglais qui est la langue la plus fréquemment utilisée (milieu de travail anglophone), 63 % des individus utilisent surtout l'anglais. De plus, l'utilisation des deux langues est plus fréquente dans les milieux de travail anglophones (27 %) que dans les milieux de travail francophones (12 %). Les jeunes diplômés de HEC travaillant dans des milieux bilingues utilisent majoritairement l'anglais et le français en parts égales (58 %), et un peu plus du tiers d'entre eux utilisent surtout le français (37 %). Très peu d'individus travaillant dans des environnements bilingues utilisent surtout l'anglais (5 %).

L'utilisation du français varie aussi selon la taille et le type du milieu de travail. C'est dans les organismes sans but lucratif et dans les secteurs public et parapublic que les individus utilisent surtout le français au travail (81 %), comparativement aux petites et moyennes entreprises (71 %) et aux grandes entreprises (51 %). De plus, c'est au sein des grandes entreprises que l'on trouve les proportions les plus élevées d'individus qui utilisent le français et l'anglais (33 %) ou surtout l'anglais (17 %). Enfin, l'utilisation de la langue de travail

varie selon le type de poste occupé par les jeunes diplômés de HEC Montréal. Les individus qui occupent un poste de gestion utilisent davantage l'anglais (17 % contre 10 %) et moins le français (54 % contre 66 %) que ceux qui occupent un autre type de poste.

Perceptions relatives à l'usage du français et de l'anglais en contexte de travail

Une majorité des individus interviewés lors de la phase qualitative de l'étude ont affirmé que la connaissance pratique de l'anglais ne constituait pas un critère officiel d'embauche pour l'emploi occupé, même si la plupart d'entre eux utilisent cette langue au travail, et ce, dans des proportions variables. Il semble, selon eux, que le bilinguisme soit une exigence inhérente au travail dans le domaine de la gestion et qu'il n'ait plus à être explicitement exigé. Aux dires de plusieurs, le bilinguisme *de facto* est monnaie courante au sein des milieux de travail, et lorsque cela pose des problèmes de fonctionnement, l'anglais semble l'emporter la plupart du temps.

Cependant, il semble que, contrairement à leurs perceptions de la situation linguistique montréalaise et québécoise, où l'anglais serait devenu incontournable, les pratiques linguistiques des individus interviewés ne sont pas toujours dictées par les contraintes inhérentes à leur milieu de travail. En effet, leurs pratiques paraissent parfois relever de stratégies personnelles liées à des impératifs fonctionnels (se faire comprendre, comprendre les autres, pouvoir participer activement à des réunions, etc.). Par ailleurs, une scission, tout à fait assumée, semble s'opérer entre l'importance qu'ils accordent au français au Québec et l'importance qu'ils accordent à l'apprentissage de l'anglais sur le plan individuel. Qui plus est, plusieurs répondants font preuve d'une certaine résignation quant

à l'obligation d'utiliser l'anglais lors de situations spécifiques en emploi (réunion avec des collègues de l'extérieur du Québec ou des collègues unilingues anglophones au Québec, communication avec la clientèle). On constate ainsi que le français comme langue commune, dans les milieux de travail montréalais où évoluent les jeunes diplômés de HEC Montréal, n'est pas une réalité universelle.

Le rapport de recherche a été publié en janvier 2012.

Étude 3

• Enquête Conscience linguistique et usage du français

L'enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF) propose de cerner l'usage du français ainsi que le sens donné au choix de la langue dans les situations de communication. Elle cherche aussi à dégager les représentations relatives aux langues, plus particulièrement au français et à l'anglais. Au moyen d'une vaste enquête, ce projet vise, en d'autres mots, à répondre aux questions fondamentales suivantes : quelles sont les pratiques linguistiques des citoyens québécois dans l'espace public? Quel sens donnent-ils à celles-ci? L'intention est de compléter l'analyse habituelle selon la langue maternelle, la langue d'usage au foyer ou la langue de travail, telle que mesurée par les recensements, par l'ajout de situations de communication dans l'espace public et d'y relier le sens sociolinguistique (utilitaire d'un côté, symbolique et identitaire de l'autre) donné au choix de la langue utilisée.

L'étude vise à obtenir une lecture actuelle des comportements linguistiques de la population québécoise. Elle vise aussi à déterminer et à mesurer l'importance des changements de comportements linguistiques et d'attitudes ou de représentations à l'égard du français qui sont en train de se produire, notamment entre les moins de 35 ans et

les 35 ans et plus, sous l'effet de multiples facteurs sociaux, culturels, économiques et technologiques renforcés entre autres par la mondialisation de l'information et l'ouverture des marchés. Par ailleurs, une attention particulière est portée à la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, puisque c'est principalement sur ce territoire que se joue la concurrence linguistique entre les groupes. Les résultats de cette enquête seront présentés sous forme de fascicules.

Le premier volet de l'enquête porte spécifiquement sur deux aspects :

- la perception de l'importance du français et de l'anglais par la population dans plusieurs contextes ou situations;
- l'accord ou le désaccord de la population avec la priorité que devrait avoir le français dans diverses situations de communication publique.

La publication du fascicule présentant les résultats de cette partie de l'enquête est prévue pour juin 2012.

Étude 4

- **Le français et l'anglais dans la formation universitaire des deuxième et troisième cycles dans trois universités francophones du Québec**

Cette étude vise à :

- connaître la façon dont les étudiants des deuxième et troisième cycles de trois universités francophones du Québec perçoivent la place du français et de l'anglais dans les sciences en général et dans leur discipline scientifique en particulier;

- connaître l'opinion de ces étudiants sur l'importance et la valorisation qui sont accordées au français ainsi qu'à l'anglais dans leur formation, notamment dans le contexte de la politique linguistique en vigueur dans leur université;
- décrire les pratiques linguistiques des étudiants dans les différentes activités qui composent leur formation à la recherche (rédaction du mémoire ou de la thèse, lectures scientifiques, communications orales et écrites de nature scientifique) et faire ressortir les motifs sous-jacents à ces pratiques.

La recherche menée comporte un volet quantitatif ainsi qu'un volet qualitatif. Plus précisément, elle comprend une analyse linguistique des thèses et des mémoires rédigés dans trois universités québécoises en 1998 et en 2008 : Université Laval, Université de Montréal et Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle repose aussi sur l'analyse de séances de discussion tenues avec une dizaine de groupes d'étudiants des trois mêmes universités (un total de 90 étudiants).

Le dépôt du rapport est prévu pour l'automne 2012.

Étude 5

- **Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal**

Recherche conduite pour le CSLF par Patricia Lamarre, professeure agrégée au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

L'étude cherche à examiner les liens entre : 1) les formes d'identification linguistique; 2) le sentiment

de compétence linguistique; 3) les représentations linguistiques, ce qui inclut la valorisation du français, de l'anglais et du bilinguisme; 4) les idéologies linguistiques (positionnement sur les enjeux linguistiques); 5) les usages linguistiques, surtout la communication publique des jeunes Montréalais (francophones et bilingues).

Elle examine aussi comment les enjeux sous-jacents aux choix linguistiques sont perçus et décrits en situations réelles.

L'étude vise enfin à décrire les liens entre les usages et les différentes dimensions liées aux comportements linguistiques dans un contexte de double pôle d'attraction, soit, d'une part, un courant social de mondialisation qui tend à faire de l'anglais « la » langue des échanges et, d'autre part, un contexte historique local dans lequel le maintien et le développement de la langue française forment un enjeu important du projet collectif.

État d'avancement de l'étude

Le recrutement des participants a débuté au printemps 2011. En septembre 2011, le nombre de 22 participants a été atteint.

La collecte de données se terminera à l'automne 2012, et le dépôt d'une version préliminaire du rapport est prévu pour la fin de janvier 2013. Le rapport final sera rédigé après la réception des commentaires du CSLF et soumis pour approbation à la fin de mars 2013.

Étude 6

- **Minienquête sur le français au Québec : perceptions et opinions d'élèves de 4^e et de 5^e secondaire**

Recherche conduite pour le CSLF par Suzanne-G. Chartrand, professeure à l'Université Laval.

Lancée à la fin de mars 2011, cette recherche porte sur la représentation qu'ont des élèves de 4^e et de 5^e secondaire de la langue française au Québec : sa place relative, son importance et leur attitude par rapport aux institutions qui la défendent.

Cette minienquête s'inscrit dans un projet de recherche plus large intitulé État des lieux de l'enseignement du français au Québec (ELEF), projet amorcé en 2008, dirigé par Suzanne-G. Chartrand et financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

La minienquête a comme objectif de décrire et de comprendre les perceptions et les opinions d'élèves de 4^e et de 5^e secondaire à propos de la langue française au Québec. Elle s'est déroulée en deux étapes, soit la distribution d'un questionnaire à remplir par des élèves dans deux régions (Québec et Montréal), qui s'est terminée au mois de décembre 2011, et la tenue de quatre séances de discussion, dont la dernière s'est déroulée le 18 janvier 2012.

Le questionnaire comportant 69 questions a été distribué dans 12 classes de 4^e et de 5^e secondaire des écoles suivantes :

- Collège Saint-Charles-Garnier, une école privée de Québec;
- Joseph-François-Perrault, une école publique de Québec;
- Pointe-Lévy, une école publique de Lévis;
- Pamphile-Le May, une école publique de Lotbinière;
- Honoré-Mercier, une école publique de Montréal;
- Collège Jean-de-Brébeuf, une école privée de Montréal.

Un peu plus de 350 jeunes ont été sondés. Les séances de discussion, quant à elles, visaient à approfondir les

données recueillies avec les questionnaires et à obtenir des données de nature qualitative. Elles se sont déroulées dans les quatre écoles suivantes :

- Honoré-Mercier, à Montréal;
- Pointe-Lévy, à Lévis;
- Vanier, à Québec;
- Collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal.

Le rapport de recherche, rédigé par l'équipe de madame Chartrand, a été déposé au CSLF le 29 mars 2012.

Étude 7

- **Étude sur l'utilisation du français et la place des francophones dans le transport aérien au Québec**

Objectif de la recherche

Cette recherche répond à une demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) soumise au CSLF. L'objectif général de l'étude est de dresser le portrait de l'utilisation de la langue française et de la place des francophones dans le domaine du transport aérien au Québec. Pour répondre à cet objectif, le CSLF a établi un plan de recherche en deux phases, soit une phase de recherche documentaire menée à partir de données déjà existantes au sujet du français dans le transport aérien (données de Statistique Canada, rapports du Commissariat aux langues officielles, etc.), et une phase dite « de terrain », qui produira de nouvelles données de nature qualitative.

Phase de recherche documentaire

La phase de recherche documentaire consiste en la préparation d'un document intitulé *État de la question : utilisation du français « côté piste » et « côté air » dans le transport aérien au Québec*. Ce document fait état entre autres du cadre législatif ainsi que des obligations linguistiques des organismes

œuvrant au sein des deux maillons de la chaîne de services aéroportuaires ciblés, de même que des études et des rapports consacrés à la question linguistique dans le domaine aérien.

Cet état de la question sera complété par une analyse de données tirées du recensement de 2006 concernant les corps de métiers ciblés, obtenues auprès de Statistique Canada. Cela dit, les recherches documentaires effectuées ont permis de constater que la documentation disponible traite surtout de la langue de service; celle-ci n'est donc pas abordée dans la phase de terrain, qui s'intéresse particulièrement à la langue de travail dans le domaine du transport aérien au Québec.

Phase de terrain

La phase de terrain vise à recueillir et à analyser des données nouvelles sur la langue de travail dans le domaine du transport aérien au Québec. Ce volet de l'étude a pris la forme de groupes de discussion ainsi que d'entrevues individuelles avec des travailleurs du domaine.

À ce jour, une soixantaine de personnes ont participé à ces groupes de discussion sur l'utilisation du français (et de l'anglais) dans le domaine du transport aérien au Québec. Tous les corps de métiers de ce domaine ne pouvant être couverts par la présente étude, une sélection a dû être faite. Les pilotes, les agents de bord et les contrôleurs aériens ont ainsi été désignés conjointement avec le MTQ comme population à prioriser.

Le but des groupes de discussion est de recueillir des données sur les perceptions de travailleurs du domaine du transport aérien au sujet de la ou des langues de travail dans leur entreprise (langues des communications internes, à bord ou durant les entraînements, celles des réunions, des formations, des examens, des documents de travail, etc.). La discussion vise également à examiner les perceptions des

répondants quant à l'égalité des chances d'embauche et de promotion des francophones et des anglophones dans ce même domaine.

L'analyse des données des phases de recherche documentaire et de terrain sera présentée dans un rapport de recherche qui sera déposé avant la fin de l'exercice financier 2012-2013.

Étude 8

• La langue du travail dans le secteur public en 2006

Cette étude vise à examiner l'usage du français et de l'anglais dans le secteur public au Québec. Ce secteur regroupe l'administration publique provinciale, les administrations municipales et le secteur parapublic, c'est-à-dire le secteur de la santé et des services sociaux ainsi que celui de l'éducation. Le secteur public québécois sera comparé au secteur privé. L'étude comparera également la situation de ces secteurs avec celle de l'administration publique fédérale sur le territoire du Québec. Les données proviennent des recensements canadiens. Dans un premier temps, l'étude portera sur l'usage du français en 2006, et cet usage sera ensuite comparé à celui de 2001, année de l'ajout d'une question sur la langue du travail dans le questionnaire du recensement.

Les secteurs suivants seront ventilés : le secteur de la santé et des services sociaux selon les établissements de soins ambulatoires (les cabinets de médecins et autres praticiens de la santé, les centres locaux de services communautaires, etc.); les hôpitaux; les établissements résidentiels (résidences pour personnes ayant besoin de services de santé pour diverses raisons : âge, handicap, toxicomanie, etc.); l'assistance sociale et les garderies; le secteur de l'éducation selon les ordres

d'enseignement primaire et secondaire, collégial et universitaire; et, finalement, les administrations publiques selon les gouvernements provincial et municipaux. L'information sera présentée pour l'ensemble du Québec, pour la région métropolitaine de recensement de Montréal et pour l'ensemble des autres régions du Québec.

La recherche a été entreprise en mars 2012. Le rapport de recherche sera déposé au cours de l'automne 2012.

Étude 9

• La socialisation langagière comme processus dynamique : suivi d'une cohorte de jeunes multilingues intégrant le marché du travail

Recherche conduite pour le CSLF par Patricia Lamarre, professeure agrégée au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, avec la collaboration de Stéphanie Lamarre, assistante de recherche.

Cette recherche fait suite à une étude menée entre 2006 et 2010, subventionnée par le CRSH et intitulée *Montréal français, Montréal multilingue*. Cette étude initiale – qui a ouvert un programme de recherche toujours en cours – se penche sur les trajectoires quotidiennes de jeunes adultes multilingues âgés de 18 à 27 ans, issus de l'immigration, à travers la ville, pour examiner leurs pratiques langagières et identitaires, ainsi que leurs représentations de Montréal, de sa territorialisation et de ses frontières. Dans ce premier volet du programme de recherche, l'accent est mis sur les relations entretenues par ces jeunes participants multilingues avec les espaces sociaux et autres lieux de la ville. Une approche non statique a été privilégiée, soutenue par une collecte de données assez variée : biographie langagière, journal de bord, interactions enregistrées *in situ*, textes virtuels et

entrevues cycliques. Ce type de collecte de données permet de mieux cerner la dynamique linguistique complexe d'une ville comme Montréal, où l'enjeu des langues demeure d'actualité.

Dans cette étude, plusieurs thèmes ont été abordés, entre autres l'importance de la ou des langues comme trait identitaire et l'expérience d'intégration au Québec. Lors des entretiens, les jeunes encore aux études ont également parlé de leurs projets d'avenir et de leurs plans de carrière. Le nouveau volet proposé ici consiste à reprendre contact avec les quinze participants au premier volet afin de voir, grâce à de nouveaux entretiens, comment leur vie a évolué depuis leur participation à l'étude *Montréal français, Montréal multilingue*. Le premier volet a permis de suivre ces jeunes à travers les espaces, les sites et les réseaux sociaux de leurs trajectoires quotidiennes; le deuxième volet vise à les suivre dans le temps, à travers leurs trajectoires de vie. Des entretiens semi-dirigés permettront non seulement de voir comment leur vie évolue, mais aussi de revisiter leurs représentations actuelles des enjeux langagiers à Montréal de même que leur rapport aux langues et à l'identité, tout en examinant leurs pratiques langagières depuis qu'ils ont quitté les études et intégré le marché du travail. Ce second volet repose ainsi sur une théorisation de la socialisation langagière comme processus dynamique qui dure toute une vie.

Un rapport préliminaire comprenant une description de l'étude et les résultats de la recherche sera remis à la fin de l'année financière.

Étude 10

• Exploration du corpus Texto4Science

Recherche conduite pour le CSLF par Patrick Drouin, professeur agrégé au Département de linguistique et

de traduction de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

Objectifs de recherche

Objectif 1. Synthèse sur la question du texto

Le premier objectif de recherche consiste à produire une synthèse sur la question du texto en tant que nouvelle forme codifiée de l'écriture : ses liens avec l'écriture normée apprise à l'école; ses spécificités; un bref état de la question quant aux recherches effectuées sur les textos, particulièrement en français, en portant une attention particulière aux liens, supposés ou vérifiés, entre la pratique du texto et une moins bonne maîtrise du code écrit standard.

Objectif 2. Analyse de l'alternance codique dans le corpus Texto4Science

L'équipe de l'Université de Montréal procédera à l'analyse du phénomène d'alternance codique (passage d'une langue à l'autre) dans le corpus Texto4Science (qui comprend 7302 textos). Une attention toute particulière sera portée à la langue maternelle des participants à l'étude afin de vérifier si ces phénomènes sont plus fréquents chez les francophones, les anglophones ou les allophones. Si les faits observés sont suffisamment fréquents, une corrélation pourrait être établie entre ces derniers et l'origine géographique du participant (Québec, Montréal, Outaouais, autre région).

Les textos qui comportent des passages d'alternance codique pourraient permettre d'évaluer la perception que les participants ont d'eux-mêmes. L'analyse permettra notamment de déceler s'il y a conformité entre les réponses des participants à l'étude Texto4Science concernant l'alternance codique et les phénomènes observés dans les textos qu'ils ont effectivement soumis.

Objectif 3. Analyse du nombre d'interventions sur les textos reçus

La plupart des interventions sur les textos ont été effectuées dans le but de rectifier la langue qu'on y trouve par rapport à un français plus normalisé, en tenant compte des variantes lexicales et syntagmatiques considérées comme standard en français du Québec. Les divers types d'interventions pourront être analysés en fonction de paramètres tels que le niveau d'éducation, la langue maternelle, l'âge des participants et l'origine géographique.

Objectif 4. Identification des traces de la maîtrise ou de la non-maîtrise du code de la langue dans le corpus Texto4Science

Plusieurs postulent que les textos sont nuisibles à la langue ou que les utilisateurs de textos ne possèdent pas une bonne maîtrise du français. Il est très difficile de répondre à un tel postulat, mais l'étude proposée tentera de déceler des traces de la conformité ou de la non-conformité des textos à la norme du français. Ces traces seront mises en lumière à l'aide de techniques statistiques ayant pour but de déceler des passages non conformes qui seront par la suite examinés manuellement. Il s'agit cependant de la partie la plus exploratoire et la plus risquée de l'étude proposée, puisqu'elle pourrait ne pas donner de résultats concrets.

Le dépôt du rapport final est prévu pour le printemps 2013.

Étude 11

• Collaboration avec l'Office québécois de la langue française

Contribution du CSLF à une étude de l'OQLF sur la langue du travail au Québec

Le CSLF a mis à la disposition de l'OQLF des données de sondage portant sur la langue du travail au Québec. Ces données font partie d'un ensemble de données collectées en 2010 dans le cadre de l'enquête CLUF, qui est toujours en cours

au CSLF. Afin de faciliter le transfert des données à l'OQLF, le CSLF a procédé au nettoyage de la banque de données. Ce processus consiste entre autres à uniformiser les noms des variables ainsi que les valeurs manquantes dans la banque de données. De plus, pour faciliter la compréhension des variables, le CSLF a produit un dictionnaire des variables, lequel présente les choix de réponses, les valeurs manquantes et les limites de chacune des variables pour lesquelles des données ont été transmises à l'OQLF.

Dans le cadre de l'orientation 4 du plan stratégique, *Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français*, le CSLF a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 4.1

La politique linguistique québécoise

Objectif 1

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec.

RÉSULTATS

Rencontres et conférences

Participation à la réunion des responsables des organismes linguistiques, à Lyon (France), le 17 octobre 2011

Cette rencontre annuelle permet aux représentants des organismes linguistiques de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse romande de partager leurs vues et leurs expériences sur les questions touchant la promotion du français dans leur pays respectif, et de coordonner leurs efforts, en particulier en ce qui concerne la Semaine de la Francophonie, qui a lieu chaque année en mars.

À l'occasion de leur rencontre annuelle en novembre 2009, ces organismes ont décidé de fédérer leur action et de se constituer en un réseau d'organismes

francophones de politique et d'aménagement linguistiques : le réseau OPALE. Ce réseau se donne pour mission :

- de réaffirmer la légitimité d'une politique linguistique, tant aux yeux des responsables sociaux et politiques qu'aux yeux du citoyen;
- d'améliorer la visibilité et la portée des actions que les partenaires entreprennent en coopération en faisant clairement apparaître leur caractère concerté;
- de veiller au suivi desdites actions.

La rencontre annuelle, qui s'est déroulée les 17 et 19 octobre 2011, a permis au directeur de la recherche et de l'administration de fournir des précisions sur l'état d'avancement et les résultats des recherches en cours au CSLF. Les délégations ont également présenté leurs rapports d'activités. Quelques sujets ont davantage retenu l'attention, notamment le sort réservé à l'Observatoire francophone du français contemporain. Il a été décidé de maintenir cet organisme, mais en modifiant son nom pour Laboratoire de documentation des évolutions du français.

Le choix des dix mots pour la prochaine Semaine de la langue française (la Francofête au Québec) sera inspiré par le thème de la valeur, ou de la plus-value, que procurent la connaissance et l'usage de la langue française. Il a par ailleurs été décidé de produire un document qui présente les objectifs du réseau OPALE, ses membres et ses travaux. Enfin, les délégations se sont entendues sur le thème du colloque 2012 qui se tiendra à Montréal : « Le français dans l'espace public ».

Participation au colloque international ayant pour thème « Les évolutions du français contemporain : pratiques linguistiques et politiques francophones » avec les organismes membres du réseau OPALE, à l'Université Lumière Lyon 2 (France), les 18 et 19 octobre 2011

La rencontre annuelle du réseau OPALE donne également lieu à la tenue d'un colloque qui aborde un thème d'intérêt commun. Les 18 et 19 octobre 2011, le colloque avait pour thème « Les évolutions du français contemporain : pratiques linguistiques et politiques francophones ». Le président du CSLF, monsieur Conrad Ouellon, a prononcé une conférence qui avait pour titre *La variété du français et des nouvelles formes d'écrit*. Le texte de la conférence est disponible sur le site Web du CSLF. Monsieur Ouellon faisait également partie du panel chargé de faire la synthèse du colloque, dont les actes seront publiés au cours de l'année 2012.

Rencontre du directeur de la recherche et de l'administration (Robert Vézina) avec un professeur au Département de langue et culture françaises de l'Université de Hanyang, en Corée du Sud, monsieur Duck-Yull Suh, le 28 juillet 2011, à Québec

Le directeur a fourni des informations relatives à la politique linguistique du Québec à monsieur Suh.

Rencontre du président (Conrad Ouellon) avec un des sénateurs de la Louisiane, monsieur Eric LaFleur, le 17 août 2011, à Québec

Le président s'est entretenu avec monsieur LaFleur sur des questions d'aménagement linguistique.

Rencontre du président (Conrad Ouellon) avec des représentants du Commissariat aux langues officielles, le 27 septembre 2011, à Québec

Le président a présenté la mission du CSLF ainsi que ses principales activités en cours.

Rencontre du président (Robert Vézina) avec une délégation du Nunavut, le 15 décembre 2011, dans les bureaux du CSLF

Cette délégation comprenait cinq membres de l'Office de la langue inuit ainsi que deux membres du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse. Le président a répondu à leurs questions à propos de la politique linguistique du Québec.

Une plus grande place au français dans les cégeps (Conrad Ouellon)

Allocution du président du CSLF présentée lors de la conférence de presse du lancement de l'avis intitulé *La langue d'enseignement au cégep*, le 5 avril 2011, à l'hôtel Hilton Québec.

Regard sur le rapport des jeunes Québécois à la langue française (Robert Vézina)

Conférence du directeur de la recherche et de l'administration du CSLF présentée dans le cadre d'un symposium qui avait pour thème « Langue, identité, société : le Québec en passage », le 29 avril 2011, à l'Université du Wisconsin à Madison.

Le français, langue commune au Québec. Défis et enjeux (Conrad Ouellon)

Allocution du président du CSLF présentée dans le cadre d'une causerie, le 15 juin 2011, au Centre d'archives de Montréal.

La variété du français et des nouvelles formes d'écrit (Conrad Ouellon)

Conférence du président du CSLF présentée dans le cadre du colloque organisé par le réseau OPALE, à Lyon, et qui avait pour thème « Les évolutions du français contemporain : pratiques linguistiques et politiques francophones », le 18 octobre 2011.

Questions de normes (Robert Vézina)

Conférence du président par intérim du CSLF présentée dans le cadre du cours Français au Québec et espace francophone, le 14 novembre 2011, à l'Université du Québec à Chicoutimi.

L'histoire du français du Québec pour les professeurs de français : trousse de départ et Le français, langue commune au Québec. Défis et enjeux (Robert Vézina)

Conférences du président du CSLF présentées dans le cadre des célébrations du Mois international de la

Francophonie organisées par l'Alliance française of the Lake Champlain Region, les 1^{er} et 2 mars 2012, à Burlington (Vermont).

Coopération

Bourse de recherche sur la situation de langues qui, comme le français au Québec, sont exposées à la concurrence d'autres langues

Offerte par l'Association internationale des études québécoises (AIEQ), en collaboration avec le CSLF et le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM).

Objectifs

Cette bourse est décernée à un étudiant ou une étudiante du Québec ou de l'extérieur du Québec. Elle vise à :

- encourager une recherche, comparative dans la mesure du possible :
 - sur la situation de la langue officielle d'un État autre que le Québec où cette langue est en concurrence avec d'autres, dans le cas où la recherche est menée par un étudiant du Québec,
 - sur la situation du français au Québec dans un contexte de diversité linguistique, dans le cas où la recherche est menée par un étudiant de l'extérieur du Québec;
- favoriser l'intégration de jeunes chercheurs à un réseau international de recherche sur les pratiques langagières en leur offrant la possibilité d'être supervisés par un chercheur du CEETUM ou de l'extérieur, reconnu dans le domaine;
- favoriser la collaboration de chercheurs du Québec et d'ailleurs.

La lauréate de cette bourse est madame Myriam Abouzaïd, étudiante à l'université Stendhal de Grenoble, en France. La recherche proposée s'intitule *Langues*,

identités et insertion professionnelle. Trajectoires d'immigrants marocains et algériens récemment installés à Montréal.

Cette recherche exploratoire souhaite apporter un éclairage à la question du lien entre intégration et maîtrise de la langue du pays d'accueil.

Elle vise à mieux cerner les processus à l'œuvre dans les parcours d'adaptation de Maghrébins récemment installés à Montréal en se penchant sur les thématiques suivantes :

- les motivations des projets migratoires de cette population;
- les difficultés rencontrées dans la recherche d'emploi;
- la nature des liens entre compétences linguistiques et insertion professionnelle;
- les rapports aux différentes langues en présence : français, anglais, arabe.

Axe d'intervention 4.2

La sensibilisation à la vie en français

Objectif 1

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public.

Objectif 2

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises.

RÉSULTATS

Suite de la campagne de promotion Le français, langue commune au Québec

Le CSLF a poursuivi, au cours de l'année 2011-2012, sa campagne de promotion Le français, langue

commune au Québec. Cette campagne avait pour objectifs de promouvoir et de valoriser la vie en français dans l'espace public et de mieux faire connaître la politique linguistique au Québec. La première partie de la campagne, amorcée en mars 2011, consistait en un concours dans les médias sociaux sous le thème « Je réseaute en français ». Les internautes étaient invités à répondre, sur Facebook, à des questions ludiques portant sur les termes français qu'il est possible d'utiliser pour désigner les réalités liées à ces nouveaux réseaux. Cette activité s'est poursuivie jusqu'au 20 avril 2011.

La deuxième phase consistait en un concours de scénarios ayant pour thème général « Le français au Québec, j'y contribue! » Cette phase, lancée le 4 mai 2011, permettait aussi au CSLF de faire la promotion de quatre vidéos qu'il avait fait réaliser au cours de l'année 2010-2011 et qui faisaient la promotion de la vie en français au Québec. Le concours de scénarios, qui invitait le public à proposer un texte montrant une façon originale de favoriser une plus grande utilisation de la langue française au Québec, s'est poursuivi jusqu'à l'automne 2011. Le CSLF défrayait les coûts de production de la vidéo gagnante; 41 propositions de scénarios ont été reçues. La vidéo tirée du scénario gagnant, écrit par monsieur Kevin Landry de Montréal, a été diffusée à partir du 20 mars 2012, Journée internationale de la Francophonie, notamment sur la chaîne YouTube du CSLF.

La troisième phase de la campagne a pris la forme d'une causerie intitulée Le français, langue commune. Défis et enjeux, qui s'est tenue le 15 juin 2011 au Centre d'archives de Montréal. Les intervenants étaient monsieur Conrad Ouellon, président du CSLF, monsieur Stephan Reichhold, directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), et monsieur Anthony Lacopo, président-directeur général d'Utopia Image.

Les trois intervenants étaient notamment invités à discuter des questions suivantes :

- Pourquoi est-il nécessaire de poursuivre l'aménagement linguistique au Québec?
- Comment favoriser l'intégration des immigrants à la langue commune au Québec?
- En tant que citoyen, que peut-on faire pour contribuer à une plus grande utilisation de la langue française au Québec?

Animation sur les médias sociaux dans le cadre de la Francofête

Pour la Francofête 2012, le CSLF a tenu une activité sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Dix personnalités ont été invitées à composer des micromessages à partir des dix mots de la Francofête 2012, et le CSLF conviait les internautes à échanger avec eux en répondant à ces messages. L'activité, qui s'est déroulée du 19 au 30 mars 2012, avait pour objectif de susciter chez les internautes le simple désir d'écrire et d'échanger dans notre langue commune, le français.

Les personnalités ayant participé à l'événement étaient Jean Barbe, éditeur, chroniqueur et auteur, Alexandre Belliard, auteur-compositeur-interprète et poète, Michelle Blanc, femme d'affaires et blogueuse, Sébastien Diaz, porte-parole du Triathlon du français et animateur de *Voir à Télé-Québec*, Marie-Pier Elie, journaliste, lauréate 2011 du prix Raymond-Charette, Valérie Gaudreau, journaliste aux affaires municipales du quotidien *Le Soleil*, Georgette LeBlanc, auteure, lauréate 2011 du prix littéraire Émile-Ollivier, Patricia Tadros, animatrice à Espace Musique Québec, Jean-Philippe Wauthier, coanimateur du *Sportnographie* à la radio de Radio-Canada et animateur de *La une qui tue* à Télé-Québec, et Papa d'Alberte, personnage de la bande dessinée *Burquette*.

Prix et décorations décernés par le Conseil supérieur de la langue française

L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et afin de contribuer au rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué, le 3 juillet 1978, l'Ordre des francophones d'Amérique. Cette distinction, décernée annuellement par le CSLF, a pour objet de reconnaître le mérite de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique 2011

Pour le Québec :

- Monsieur Alain Chartrand, directeur général et artistique de Coup de cœur francophone

Alain Chartrand est un artisan passionné, persévérant et rassembleur, toujours à la recherche de nouveaux sentiers pour faire circuler la chanson francophone au Canada et à l'étranger. En 1987, il est l'un des trois fondateurs de Coup de cœur francophone. Promu chevalier de l'Ordre de la Pléiade en 1998, il a ensuite reçu le Prix reconnaissance du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) et le prix Mercure dans la catégorie Hommage de Chant'Ouest. En 2009, il est nommé membre de l'Académie Charles Cros (France). Président des Francouvertes et de l'Association des réseaux d'événements artistiques (AREA), il est aussi le directeur général et artistique du Coup de cœur francophone.

- Monsieur Pierre Patry, acteur, metteur en scène, scénariste et réalisateur

Au cours de sa carrière, Pierre Patry a œuvré dans plusieurs domaines, dont la radio, le théâtre, le

cinéma, la télévision éducative et la formation à distance, contribuant ainsi à l'avancement de la francophonie à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Il a entre autres travaillé à l'Office national du film (ONF), fondé la compagnie Coopératio, qui a facilité la production et la distribution de nombreux longs métrages québécois, créé le Bureau de la coopération nationale et internationale à la Télé-université (TÉLUQ) ainsi que le Canal Savoir. Il a également participé à la fondation du Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD) et il a suscité la fondation des réseaux internationaux suivants : Consortium international francophone de formation à distance (CIFFAD), Centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique (CREAD) et Concertation mondiale des réseaux d'éducation à distance (COMRED). En 2010, Pierre Patry était reçu membre de la Compagnie des Cent-Associés francophones.

Pour l'Acadie :

- Madame Liane Roy, présidente-directrice générale du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Tout au long de sa vie professionnelle, Liane Roy a eu comme principaux champs d'action le développement de l'Acadie, du Nouveau-Brunswick et de la région de l'Atlantique, ainsi que le rayonnement de la francophonie internationale. Elle a entre autres été directrice générale de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, conseillère provinciale pour le secteur francophone des services d'orientation professionnelle et directrice de la Stratégie jeunesse, sous-ministre adjointe au ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick et présidente de la Société nationale de l'Acadie. En 2008, elle devient sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail au Nouveau-Brunswick, puis en 2010, elle occupe le poste de première

présidente et directrice générale du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, une société collégiale francophone pleinement autonome.

Pour l'Ontario :

- Madame Lise Routhier Boudreau, vice-présidente du Centre canadien de leadership en évaluation

Lise Routhier Boudreau s'est distinguée grâce à son engagement constant pour l'action sociale, son grand sens du leadership dans de nombreux dossiers d'importance pour la francophonie et sa voix rassembleuse pour la collectivité. Elle a été élue à la présidence de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) en 1999 et réélue jusqu'en 2004. De 2007 à 2009, elle préside la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA). Par ailleurs, elle participe à la mise sur pied du Centre de la francophonie des Amériques et en devient vice-présidente de 2008 à 2009. Madame Routhier Boudreau a été décorée de l'Ordre de la Pléiade en 2010.

Pour l'Ouest canadien :

- Madame Claudette Tardif, sénatrice et présidente de l'Association interparlementaire Canada-France

Claudette Tardif est reconnue comme l'une des championnes des droits linguistiques et culturels des minorités francophones au Canada, et pour son importante contribution en éducation secondaire et postsecondaire. À l'Université de l'Alberta, elle occupe les fonctions de directrice de la section de l'éducation de la Faculté Saint-Jean, de doyenne associée, puis de doyenne de 1995 à 2003. Madame Tardif compte à son actif de nombreuses publications, notamment dans le domaine des droits linguistiques des francophones en situation minoritaire. Elle s'est vu conférer de grands honneurs, entre autres l'Ordre de la Pléiade, l'Ordre du Conseil de la vie française en Amérique, la médaille du Centenaire de

l'Alberta et le prix Maurice-Lavallée. Claudette Tardif est nommée au Sénat du Canada en 2005. Elle préside depuis 2009 l'Association interparlementaire Canada-France.

Pour les Amériques :

- Madame Adriana Ramponi, présidente du Centre d'études argentine-canadiennes de Buenos Aires

Adriana Ramponi a grandement contribué au rayonnement de la culture québécoise et de la langue française dans son pays d'origine, l'Argentine, non seulement comme traductrice des œuvres d'écrivains québécois, mais aussi comme cheville ouvrière de la réalisation de projets culturels québécois. Pendant dix ans, comme secrétaire générale de l'Ordre des traducteurs de Buenos Aires, elle intensifie les liens universitaires et culturels entre l'Argentine et le Québec. En 2004, le Cercle de lecture « Lire » lui décerne une mention honorifique au Salon du livre de Buenos Aires en reconnaissance des dix années qu'elle a consacrées à la diffusion de la littérature québécoise. Professeure titulaire à l'Université de Belgrano ainsi qu'à l'Institut d'enseignement supérieur en langues vivantes, elle est élue présidente du Centre d'études argentine-canadiennes de Buenos Aires en 2010.

Pour les autres continents :

- Madame Yannick Gasquy-Resch, présidente de l'Association internationale des études québécoises et vice-présidente de l'Association française d'études canadiennes

La carrière de Yannick Gasquy-Resch témoigne d'un engagement fondamental pour la littérature francophone et, au sein de celle-ci, pour la littérature et la culture québécoises. Elle obtient en 1985 un doctorat d'État sur la littérature québécoise à l'université d'Aix-Marseille I. Auteure de plusieurs

ouvrages sur la littérature québécoise, Yannick Gasquy-Resch est notamment présidente de l'Association internationale des études québécoises depuis 2002 et vice-présidente de l'Association française d'études canadiennes. Elle a reçu, en 2004, la distinction d'officier de l'Ordre des Palmes académiques.

Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370^e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le CSLF remet annuellement ce prix à un organisme qui œuvre à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Le Prix du 3-Juillet-1608 a été remis en 2011 à Coup de cœur francophone.

Fondé à Montréal en 1987, Coup de cœur francophone est un festival consacré à la découverte et à la circulation de la chanson francophone dans ses multiples expressions. Présenté chaque année en novembre à Montréal ainsi que dans près de 35 villes canadiennes, il réunit des artistes de la scène nationale et internationale qui s'inscrivent dans une programmation principalement axée sur l'émergence, l'audace et la création.

En 1995, Coup de cœur francophone crée son volet « festival itinérant » en mettant en place le Réseau pancanadien, qui regroupe aujourd'hui dix partenaires actifs au cœur des communautés francophones. Survolant six fuseaux horaires, l'événement présente chaque année environ deux cents spectacles dispersés de l'Atlantique au Pacifique. Le Réseau pancanadien vise à offrir une vitrine à la création francophone et à faciliter la circulation des artistes, dont plusieurs sont issus de communautés francophones en situation minoritaire. De plus, il permet aux communautés d'avoir accès à une

programmation diversifiée qui donne une large place aux nouvelles tendances.

Le prix littéraire Émile-Ollivier

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été créé à l'occasion du Forum de la francophonie, le 1^{er} mai 2004, par le CSLF, avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Le CSLF veut ainsi rendre hommage à l'écrivain Émile Ollivier, originaire d'Haïti et décédé le 10 novembre 2002. Émile Ollivier a été membre du Conseil de la langue française de 1989 à 1998. Le prix récompense une œuvre – roman, nouvelle, récit, essai et, nouvellement cette année, poésie – publiée en français par une maison d'édition canadienne de l'extérieur du Québec et membre du Regroupement des éditeurs canadiens-français. Le CSLF désire, par l'attribution de ce prix, souligner l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones.

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été remis en 2011 à Georgette LeBlanc pour son recueil de poésie intitulé *Amédé*.

Georgette LeBlanc est née en 1977 à Chicabén (Pointe-de-l'Église), dans la région de la baie Sainte-Marie, en Nouvelle-Écosse. Danseuse et comédienne, elle invente depuis plusieurs années une poésie du corps. Passionnée des histoires et de l'expérience acadiennes et canadiennes, elle fait un doctorat en études francophones à l'Université de la Louisiane à Lafayette. Georgette LeBlanc obtient en 2007 le prix Félix-Leclerc et le prix Antonine-Maillet-Acadie Vie pour son premier recueil de poésie intitulé *Alma*, publié en 2006 aux Éditions Perce-Neige. Elle vit actuellement en Nouvelle-Écosse. En 2010, elle publie aux Éditions Perce-Neige son deuxième recueil de poésie intitulé *Amédé*.

Ce recueil s'est révélé une véritable découverte pour le jury du prix littéraire Émile-Ollivier. À la limite du conte par sa voix narrative, *Amédé* possède

une langue vertigineuse, soulève des images d'une grande qualité poétique et puise sa force vive dans les racines de l'histoire. Récit épique, ce recueil est une œuvre de création dont les fondements soulèvent toute la richesse littéraire. La langue de l'auteure est musicale, à la limite du poème chanté, et s'inscrit tout naturellement dans la tradition noble de l'oralité. Les jurés ont qualifié ce recueil de « véritable célébration de la langue ». L'auteure possède un sens de la rythmique hors du commun et une créativité qui se démarque. Elle a trouvé le chant de sa propre langue. Un recueil qui peut et doit se lire à voix haute.

Le prix Jules-Fournier

Le prix Jules-Fournier a été créé en 1980 afin de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du journal *Le Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Le CSLF a décerné le prix Jules-Fournier 2011 à madame Michèle Ouimet, journaliste au quotidien *La Presse*.

Madame Ouimet est détentrice d'un baccalauréat en histoire de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en histoire de l'UQAM. Au cours de sa carrière, elle a travaillé comme chercheuse à Télé-Québec et comme journaliste à la télévision de Radio-Canada, avant de devenir journaliste pour *La Presse*, en 1989.

Elle s'est démarquée par son écriture limpide ainsi que par sa force d'évocation, grâce auxquelles elle a livré des textes bouleversants qui n'ont laissé personne indifférent. Elle a su rendre ses sujets vivants, aller au-delà de la simple rencontre et des apparences. Les jurés ont salué son style original, de même que sa plume précise et économe.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999. Il vise à promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

Le CSLF a décerné le prix Raymond-Charette 2011 à madame Marie-Pier Elie, journaliste pigiste.

Bachelière en communication, profil journalisme, à l'UQAM, madame Elie a travaillé dans plusieurs médias au fil des ans. On l'a vue comme chroniqueuse à l'émission *Bazzo.tv* et à *La revanche des Nerds* à Ztélé. Elle a été journaliste, recherchiste, rédactrice ou scénariste pour *Clin d'œil*, *Voir*, *Les Débrouillards*, *L'Actualité*, la Société Radio-Canada et plusieurs maisons de production. Elle travaille actuellement comme journaliste pour l'émission *Le code Chastenay* à Télé-Québec, au magazine *Québec Science* et au magazine *La Recherche*, tout en étant mentor pour la World Federation of Science Journalists.

Les membres du jury ont été impressionnés par les talents de vulgarisatrice et l'éloquence de Marie-Pier Elie, qui lui permettent de toucher un large

public. Ses phrases courtes et directes, de même que sa précision et sa constance, ont été saluées par le jury. Communicatrice au style élégant et accrocheur, madame Elie sait construire des images intéressantes et n'hésite pas à renverser les modèles de présentation habituels pour capter l'attention de son public et susciter l'intérêt, même pour des sujets parfois plus arides.

Dans le cadre de l'orientation 5 du plan stratégique, *Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation*, le CSLF a mené les actions suivantes :

Axe d'intervention 5.3

La gestion des compétences et des savoirs

Objectif 1

Planter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant.

Objectif 2

Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel.

Objectif 3

Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques.

RÉSULTATS

Le CSLF contribue à l'amélioration et au développement des compétences de ses employés et de

ses gestionnaires. Il encourage la mise à niveau et le perfectionnement des compétences par la formation continue. La formation a été axée principalement sur le maintien et l'accroissement des compétences en emploi. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le personnel du CSLF a participé à des activités de formation continue pour un total de 29,5 jours-personnes.

Le budget consacré à la formation durant l'année 2011-2012 a été de 2525 \$. Ce budget de formation, combiné aux budgets de déplacements et de publicité, répond aux objectifs gouvernementaux de réduction de 25 % de ces dépenses.

III Les perspectives 2012-2013

Le CSLF envisage de poursuivre ou d'entreprendre les activités et les travaux suivants au cours de l'exercice 2012-2013.

Recherche

- Enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF)
 - Publication du premier rapport qui porte sur la perception de l'importance relative du français et de l'anglais, ainsi que sur l'accord avec la priorité du français dans différents contextes ou situations de communication publique.
 - Rédaction du deuxième rapport qui portera sur les liens entre les questions de l'enquête CLUF exploitées dans le premier rapport et celles portant sur les usages linguistiques dans l'espace public.
- Le français et l'anglais dans la formation universitaire des deuxième et troisième cycles dans trois universités francophones du Québec
 - Finalisation et publication de l'étude.
- Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal
 - Réception du rapport final à la fin de mars 2013.
- Minienquête sur le français au Québec : perceptions et opinions d'élèves de 4^e et de 5^e secondaire
 - Finalisation et publication de l'étude.
- Étude sur l'utilisation du français et la place des francophones dans le transport aérien au Québec
 - Finalisation et publication de l'étude.
- La langue du travail dans le secteur public en 2006
 - Finalisation et publication de l'étude.
- La socialisation langagière comme processus dynamique : suivi d'une cohorte de jeunes multilingues intégrant le marché du travail
 - Poursuite de l'étude et réception du rapport.
- Exploration du corpus Texto4Science
 - Finalisation de l'étude et réception du rapport.



QUATRIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information

En vertu de la mission d'information qui lui est confiée par la Charte de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec (article 188).

Pour remplir cette mission, le CSLF publie notamment, de façon régulière, des actualités linguistiques qui comprennent principalement des nouvelles sur la langue française et la francophonie, l'annonce d'événements d'intérêt pour les internautes et des résumés de diverses publications récentes. Le CSLF vise de cette façon à faire de son site Web une source incontournable d'information pour les chercheurs et les personnes intéressées par les questions de langue et de politique linguistique.

Ainsi, en 2011-2012, dans la section Actualités linguistiques de son site Web, le CSLF a publié 257 nouvelles, soit 63 actualités linguistiques, 74 résumés de nouvelles publications, 26 signalements de nouveautés en ligne et 94 annonces d'activités à venir. Il y a également diffusé deux nouvelles études, un mémoire et son rapport annuel de gestion 2010-2011, de même que deux numéros du bulletin électronique *Francoscope*, qui compte 1313 abonnés.

De plus, le CSLF a continué d'alimenter ses comptes dans les réseaux sociaux, soit Facebook, Twitter et YouTube, afin d'informer le public de différentes actualités et divers événements en lien avec la langue

française et la francophonie. Au 31 mars 2012, la page Facebook du CSLF comptait 3150 adeptes (43,2 % d'augmentation depuis l'année précédente), dont 51 % sont âgés de 18 à 34 ans; 394 messages y ont été publiés cette année. Le compte Twitter du CSLF, auquel 1006 personnes sont abonnées sur @CSLF_QC et 949 sur @LangueCommune, a permis au CSLF de publier en cours d'année 121 micromessages sur le premier compte et 300 sur le deuxième. La chaîne du CSLF sur YouTube comprend 39 vidéos, dont 19 ont été ajoutées en 2011-2012, pour un total de 8236 visionnements. L'activité du CSLF dans les médias sociaux lui permet entre autres d'augmenter sa visibilité auprès des jeunes adultes, de promouvoir ses activités et d'accroître l'achalandage sur son site Web.

Sur le plan des relations avec les médias, douze communiqués ont été acheminés vers les fils de presse. Le président a accordé neuf entrevues à la presse québécoise, alors que les membres du CSLF en ont accordé six, et le responsable des communications, une. Du côté des activités publiques, qui ont toutes fait l'objet de présentations dans des parties précédentes du rapport annuel, mentionnons les neuf conférences et allocutions faites par le président et le personnel de direction lors de différents événements, de même que les activités liées à la campagne *Le français, langue commune* au Québec et l'animation sur les médias sociaux réalisée dans le cadre de la Francofête.



Application des obligations législatives et gouvernementales

Les politiques intérieures

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant d'assurer la cohérence de ses actions et de répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise.

La politique linguistique

Au cours de l'année 2011-2012, le CSLF a veillé à l'application de sa politique linguistique interne, laquelle s'appuie sur la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Ainsi, il a soumis à une révision linguistique ses documents de recherche, les textes qui servent à ses activités de relations publiques et ceux qu'il publie dans son site Web. Étant donné son mandat d'exemplarité sur le plan linguistique, le CSLF se fait un point d'honneur d'accorder la plus grande importance à la qualité de tous ses textes. De plus, il s'est conformé aux directives administratives, notamment en ce qui a trait à la langue des contrats et des documents, et en ce qui concerne le matériel informatique. Par ailleurs, au cours de l'année 2011-2012, le CSLF a commencé un processus de révision de sa politique linguistique pour tenir compte de la nouvelle version de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, qui a été approuvée par le Conseil des ministres en mars 2011. Cette opération sera terminée au cours de l'exercice financier 2012-2013.

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le CSLF a adopté, à sa deuxième assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de

déontologie (voir le texte en annexe) qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du CSLF a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

Le répondant en matière d'éthique au CSLF est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise. En tant que répondant, il a comme responsabilité première de faire en sorte que l'éthique devienne une valeur fondamentale qui guide les décisions et les actions de chaque membre du personnel. Plus précisément, il doit veiller à ce que le CSLF se conforme en tous points aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et respecte les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

Le CSLF se conforme actuellement aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Conformément à ces lois, le CSLF maintient à jour la section Accès à l'information de son site Web.

Au cours du dernier exercice, le CSLF a reçu trois demandes d'accès à l'information, lesquelles ont été acceptées et traitées conformément aux dispositions de la Loi :

- Avis du CSLF portant sur la langue d'enseignement dans les cégeps (réception de la demande le 4 avril 2011, réponse le 14 avril 2011);
- Avis du CSLF portant sur la langue d'enseignement dans les cégeps (réception de la demande le 19 mai 2011, réponse le 7 juin 2011);
- Contrats de services professionnels et services auxiliaires (réception de la demande le 11 juillet 2011, réponse le 26 août 2011).

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Même si son personnel est peu nombreux, le CSLF s'applique à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique.

La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise

Considérant que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, le CSLF s'assure que son personnel utilise de l'équipement adapté, dans la mesure du possible, aux besoins de chacun et répondant aux normes de l'ergonomie. Pour ce faire, il peut compter sur la collaboration de la Direction des ressources humaines, de la gestion immobilière et des communications internes du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Au cours de l'exercice, le CSLF n'a pas eu à déplorer d'accident ni d'incident lié au travail ou à une maladie professionnelle.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Durant le dernier exercice, le CSLF n'a reçu aucune demande de renseignements ni aucune plainte portant sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Même si le CSLF n'a pas pour mission de donner des services directs à la population, les personnes souffrant d'un handicap ou nécessitant une forme d'aide quelconque peuvent avoir accès facilement à ses locaux, puisque l'édifice est doté d'un bureau d'accueil des visiteurs au rez-de-chaussée et qu'il répond aux normes gouvernementales sur la sécurité des édifices publics et sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes handicapées peuvent également obtenir l'information dont elles ont besoin et prendre connaissance des publications du CSLF en consultant son site Web, dont l'accès a été facilité, conformément aux critères du standard sur l'accessibilité d'un site Web. Enfin, dans le cas où le CSLF ne disposerait pas des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à une demande de la part d'une personne handicapée, il pourrait avoir recours aux services compétents du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

La politique sur le développement durable

Le CSLF a poursuivi en cours d'année la réalisation des actions prévues à son Plan d'action de développement durable 2009-2013. Le bilan de ces actions est présenté dans le tableau qui suit.



Tableau de suivi du Plan d'action de développement durable 2009-2013

Objectif gouvernemental 1 :

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel :

Informar le personnel du CSLF sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

Cible

Donner la formation de façon à ce que 80 % du personnel du CSLF soit sensibilisé à la démarche de développement durable d'ici 2011, et s'assurer que 50 % du personnel ciblé possède une connaissance suffisante de cette démarche pour la prendre en compte dans ses activités quotidiennes d'ici 2013.

Indicateur

Taux du personnel joint par les activités de formation et de sensibilisation au développement durable.

Résultats de l'année

Voici les activités accomplies au cours de l'exercice financier 2011-2012 :

- Mise à jour régulière du contenu de la rubrique sur le développement durable dans l'intranet du CSLF;
- Diffusion généralement bimensuelle, auprès de tous les membres du personnel, des résultats de la veille électronique sur l'actualité touchant le développement durable. Cette diffusion comprend des campagnes de sensibilisation et autres événements (Journée de l'environnement dans l'administration publique, Journée compte-gouttes, Semaine québécoise de réduction des déchets, Journée internationale sans achat, Journée nationale de la p'tite laine, Journée mondiale de l'eau, etc.);
- Affichage des documents promotionnels de la campagne Petit geste, gros résultat dans les locaux du CSLF (décembre 2011);
- Participation du professionnel responsable du dossier à deux séances de formation offertes par le Bureau de coordination du développement durable sur la prise en compte des principes de développement durable (septembre 2011) et sur l'organisation d'événements écoresponsables (décembre 2011);
- Organisation d'une séance d'accueil pour les nouveaux employés portant sur la présentation du Plan d'action de développement durable du CSLF (décembre 2011);
- Tenue d'une activité de sensibilisation et de formation, animée par le professionnel responsable du dossier, sur la démarche gouvernementale de développement durable, le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du CSLF et la prise en compte des principes de développement durable (janvier 2012);
- Réalisation, par le professionnel responsable du dossier, d'une formation sur les acquisitions écoresponsables destinée à deux employés faisant partie du personnel ciblé par le plan de formation en développement durable (mars 2012).

Le CSLF considère avoir consolidé les connaissances en développement durable de l'ensemble de son personnel en cours d'année. Il a aussi pu former six des sept personnes ciblées afin de les rendre aptes à une prise en compte de la démarche dans leurs activités quotidiennes.

Objectif gouvernemental 6 :

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel :

Réduire la consommation des ressources naturelles et matérielles, et accroître l'utilisation des moyens électroniques de diffusion.

Action 2

Mettre en œuvre des pratiques et des activités respectant les dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Cible	Indicateur
Mettre en œuvre des gestes pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs de gestion environnementale.	État d'avancement de la mise en œuvre des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ainsi que de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

Au cours de l'année financière 2011-2012, le CSLF a posé les gestes suivants :

- Une priorité a été accordée aux déplacements des formateurs dans les locaux du CSLF lors de séances de formation du personnel;
- Sur les six contrats d'impression réalisés au cours de l'année, cinq ont exigé l'utilisation de papier recyclé contenant des fibres postconsommation;
- Tous les ordinateurs (de table, portables, micro-ordinateurs) et les moniteurs achetés au cours de l'année répondent aux critères EPEAT;
- L'imprimante multifonction, acquise au moyen de l'offre permanente du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), a été choisie parce qu'elle est moins dommageable pour l'environnement.

Par ailleurs, les mesures mises en application au cours des années précédentes ont été maintenues : utilisation de l'équipement acquis pour des vidéoconférences et des conférences téléphoniques, achat de papier recyclé, récupération des piles usées, récupération multimatière (papier, carton, verre, métal, plastique), consommation d'eau du robinet plutôt que d'eau embouteillée, impression recto verso, utilisation d'un logiciel de gestion documentaire papier et numérique, consultation de quotidiens électroniques plutôt que papier et covoiturage lors de déplacements pour la tenue d'activités.

Objectif gouvernemental 21 :

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel :

Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec.

Action 3

Mener des activités pour mettre en valeur la maîtrise du français, particulièrement à l'écrit, comme facteur d'employabilité et de participation citoyenne, et pour promouvoir la diversité linguistique dans les communications supranationales.

Cible	Indicateur
Sensibiliser un plus large segment de la population à l'importance de la maîtrise du français.	Nombre de nouveaux documents publiés, d'activités de sensibilisation ainsi que de documents d'information sur la maîtrise de la langue française rendus accessibles sur le site Web du CSLF.

Résultats de l'année

Le CSLF a publié deux études, un mémoire, son rapport annuel de gestion et deux bulletins *Francoscope* au cours de la dernière année.

La publication de ces documents répond à la fois à la cible ci-dessus et à celle liée à l'action 4, qui suit. Il en est de même pour les activités de sensibilisation et de promotion relatives aux deux cibles, qui ont été regroupées et comptabilisées dans la section suivante. D'ailleurs, ces cibles et celle relative à l'action 5 s'inscrivent dans la réalisation de la mission même de l'organisme, et les résultats qui y réfèrent sont décrits plus amplement dans la partie du rapport annuel consacrée à la mission du CSLF.

Objectif gouvernemental 24 :

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel :

Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français.

Action 4

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec; accomplir des activités et produire des publications visant la promotion et la valorisation de la vie en français dans l'espace public, ou soutenir de telles activités et publications.

Cible

Sensibiliser la population, particulièrement les jeunes de moins de 35 ans, à l'importance de l'usage du français au Québec.

Indicateur

Nombre d'activités de promotion (colloques, congrès, rencontres), de discours, de conférences et d'allocutions relatifs à la politique linguistique québécoise, au Québec et à l'extérieur du Québec.

Résultats de l'année

Le CSLF a réalisé trois activités de promotion : la causerie *Le français, langue commune au Québec. Défis et enjeux*, le concours de scénarios ayant pour thème « *Le français au Québec, j'y contribue!* » et l'animation sur les médias sociaux lors de la *Francofête 2012*.

De plus, la présidence et la direction du CSLF ont prononcé quatre allocutions et une conférence au Québec, ainsi que quatre conférences à l'extérieur du Québec concernant la question de l'aménagement linguistique.

Action 5

Reconnaître les engagements individuels et collectifs en faveur du français.

Cible

Augmenter la visibilité des activités de reconnaissance du CSLF.

Indicateur

Les différents prix remis et l'incidence médiatique des activités.

Résultats de l'année

La cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier s'est déroulée le 28 septembre 2011. L'annonce des finalistes, des récipiendaires et des lauréats des prix a généré 34 entrevues, mentions ou articles recensés dans les médias québécois et canadiens. Quant à l'appel de candidatures 2012, en date du 31 mars 2012, il a généré onze entrevues, mentions ou articles recensés dans les médias.

La remise du prix Jules-Fournier et du prix Raymond-Charette a eu lieu le 26 novembre 2011 lors du gala du congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. L'annonce des lauréates a généré huit entrevues, mentions ou articles recensés dans les médias.

Demandes des organismes de contrôle

En plus de veiller au respect des mesures mises en place à l'intérieur de l'organisme, le CSLF a donné suite aux différentes demandes venant de divers

organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.



Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la deuxième assemblée du Conseil,
le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998*), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.
2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

* Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Activités politiques

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le secrétaire général ou la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association, dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
17. Le président peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé ou la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

**Conseil supérieur
de la langue
française**

Québec 